

Département de l'Aude

Mairie de COUIZA

11 190 - COUIZA

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2018

L'an 2018, le 12 Avril à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de COUIZA, dûment convoqué s'est réuni à la Mairie de COUIZA sous la Présidence de Monsieur Jacques HORTALA, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mars 2018.

Nombre de conseillers en exercice : 14.

Nombre de conseillers présents : 12

Etaient présents : HORTALA Jacques, QUIEF Jean-Paul, DENARNAUD Jean-Claude, CERUTTI Mireille, THOREAU Josiane, SEBILLE Marie, RUIZ Frédéric, CHOURREU Daniel, ESCACH Estelle, RIVERA Karine, PLANEL Régis, MARTROU Michel.

Procuration : Néant

Absents excusés : CASTEL Colette, ALANDRY Marisa.

Secrétaire de séance : RIVERA Karine

Approbation à l'unanimité du compte rendu de la réunion du 22/01/2018.

Monsieur le Maire souhaite rendre hommage au Colonel Arnaud Beltrame et aux victimes de Trèbes du 23 mars 2018 par un moment de recueillement, le drapeau a été mis en berne dès le vendredi 23 mars au soir.

ORDRE DU JOUR

1 – APPROBATION COMPTE DE GESTION M14 ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Monsieur le Maire ouvre la séance et présente le Compte de Gestion du Budget Principal M14 pour l'année 2017 établi par le Trésorier Municipal. Considérant que celui-ci n'appelle aucune observation ni réserve, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte de Gestion.

Monsieur le Maire donne la parole à M. Jean-Paul QUIEF Adjoint en charge des finances. M. QUIEF précise qu'une réunion de la Commission Finance a déjà eu lieu, au cours de laquelle tous les comptes ont été examinés dans le détail.

M. QUIEF donne lecture des prévisions et des réalisations des dépenses et des recettes de l'exercice 2017.

Les résultats sont les suivants :

BUDGET PRINCIPAL M14

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTE	DEPENSES	RECETTES	
OPERATIONS	1 264 741.52	1 537 779.51	443 190.73	495 090.33	
Résultat de clôture		273 037.99		51 899.60	
Restes à réaliser			335 354.82	122 270.00	
Totaux cumulés	1 264 741.52	1 537 779.51	778 545.55	617 360.33	
Résultat définitif		273 037.99	161 185.22		+ 111 852.77

soit

- un excédent de Fonctionnement de : 273 037.99 Euros

- un excédent d'Investissement de : 51 899.60 Euros

Monsieur le Maire répond aux diverses questions qui sont posées, puis il se retire pour le vote.

Le CM procède à l'élection du président pour le vote du Compte Administratif : M. Jean-Paul QUIEF est élu président de séance.

Le compte Administratif 2017 M14 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire revient dans la salle de réunion, et remercie l'ensemble du Conseil Municipal pour ce vote ainsi que pour le travail qui a été réalisé par tous tout au long de l'année, précisant que la commune a continué d'investir sans s'endetter afin d'améliorer la vie des Couizanaises et Couizanais.

2 -APPROBATION COMPTE DE GESTION M 49 ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion du Budget Principal M49 pour l'année 2017 établi par le Percepteur. Considérant que celui-ci n'appelle aucune observation ni réserve, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte de Gestion.

Les résultats pour le service Eau et Assainissement M49 présentés par l'Adjoint aux finances, sont les suivants :

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT M49

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTE	DEPENSES	RECETTES	
OPERATIONS	215 085.05	296 990.56	111 158.53	223 645.89	
Résultat de clôture		81 905.51		112 487.36	
Restes à réaliser			100 000.00	0.00	
Totaux cumulés	215 085.05	296 990.56	211 158.53	223 645.89	

Résultat définitif		81 905.51		12 487.36	+94 392.87
--------------------	--	-----------	--	-----------	-------------------

Le compte administratif M49 présente :

Un EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT de 81 905.51

Un EXCECENT D'INVESTISSEMENT de 112 487.36

Après avoir répondu aux questions posées, M. le Maire sort de la salle de réunion afin de laisser ses collègues voter.

Le CM procède à l'élection du président pour le vote du Compte Administratif : M. Jean-Paul QUIEF est élu président de séance.

Le compte Administratif 2017 M49 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire revient en séance, et remercie l'ensemble du Conseil Municipal pour leur confiance et les efforts pour une gestion vigoureuse de l'eau et de l'assainissement, de même que pour le budget général.

3 – AFFECTATION DES RESULTATS M14

Considérant que le Compte Administratif 2017 et le compte de gestion font apparaître :

- un excédent de Fonctionnement de : 273 037.99 Euros
- un excédent d'Investissement de : 51 899.60 Euros

Constatant sur la section d'Investissement que les restes à réaliser sont :

- dépenses : 335 354.82
- recettes : 122 270.00

il existe un besoin de financement sur la section d'INVESTISSEMENT de 161 185.22 €uros.

De plus, il y a lieu d'intégrer la répartition du passif du SIVU des communes forestières comme suit :

- SECTION DE FONCTIONNEMENT : - 316.09
- SECTION D'INVESTISSEMENT : + 4 530.53

Monsieur le Maire propose une affectation du résultat sur le BP 2018 comme suit :

- FONCTIONNEMENT RECETTE compte 002 : 111 536.68 (= 111 852.77 - 316.09)
- INVESTISSEMENT RECETTE compte 1068 : 161 185.22
- RECETTE compte 001 : 56 430.13 (= 51 899.60 + 4 530.53)

M. le Maire procède au vote : cette proposition est adoptée à l'unanimité.

4 – AFFECTATION DES RESULTATS M49

Considérant que le résultat de clôture du Compte Administratif 2017 et le compte de gestion font apparaître :

- un excédent de Fonctionnement de : 81 905.91 Euros
- un excédent d'Investissement de : 112 487.36 Euros

Constatant sur la section d'investissement que les restes à réaliser sont :

- dépenses : 100 000.00
- recettes : 0.00

et qu'il n'existe pas de besoin de financement ;

Monsieur le Maire propose une affectation du résultat sur le budget 2017 comme suit :

- * FONCTIONNEMENT Recettes compte 002 : 81 905.51
- * INVESTISSEMENT Recettes compte 001 : 112 487.36
- Compte 1068 : 0.00

M. le Maire procède au vote : cette proposition est adoptée à l'unanimité.

5 – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2018 AUX ASSOCIATIONS

Les subventions aux associations proposées pour l'année 2018 sont les suivantes :

ASSOCIATION	Montant attribué
Culture éducation	
ASCEP (école primaire)	1 000
Coop. Ecole Maternelle	1 000
pitchouns de la Salz	150
Foyer Collège	1 050
UNSS Collège	750
sports	
Amicale Anciens du COC	150
amicale Sapeurs pompiers	300
cantarelha	400
COC Cyclo	300
COC Pétanque	500
COC Tennis	500
COES	2 700
Culturisme	150
Esperanza Tango	150
Gymnastique volontaire	250
Hand Ball	300

ARPA (Rugby)	500
Société de Chasse	200
Société de Pêche	400
Autre Association Couiza	
Age Vermeil	150
FNACA	150
ACPG	150
Associations extérieures	
AFDAIM	50
artistes à suivre	400
Assoc, Forestière Aude	25
Aude claire	50
BTP CFA	230
FNATH	50
Jeunes Sapeurs Pompiers	150
Ligne Ferroviaire	50
Lud'Aude	100
Foire Missègre (Clé des champs)	50
Salicorne	150
SPA	1 100
Fêtes et cérémonies	
comité des fêtes	3 000
total	16 605

M. le Maire procède au vote : cette proposition est adoptée à l'unanimité.

6 – FIXATION DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES

Monsieur le Maire renouvelle sa volonté et celle du Conseil Municipal de ne pas augmenter les impôts locaux.

Il propose donc les taux suivants :

- Taxe d'habitation = 10.47 %
- Foncier bâti = 38.34 %
- Foncier non bâti = 124.78 %

M. le Maire procède au vote : les taux d'imposition des taxes directes locales tels qu'ils ont été proposés pour 2018 sont adoptés à l'unanimité.

Cette délibération sera notifiée à l'administration fiscale.

7 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF M14 2018

Monsieur le Maire donne la parole à M. Jean-Paul QUIEF qui présente aux membres du Conseil Municipal, le budget primitif M 14 pour l'exercice 2018.

Ce document présente une balance générale comme suit :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 405 855.68	1 294 319.00
Résultat de fonctionnement		111 536.68
TOTAL Fonctionnement	1 405 855.68	1 405 855.68

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	203 607.85	360 262.54
Restes à réaliser	335 354.82	122 270.00
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		56 430.13
TOTAL INVESTISSEMENT	538 962.67	538 962.67

TOTAL DU BUDGET	1 944 818.35	1 944 818.35
------------------------	---------------------	---------------------

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil Municipal adopte à l'unanimité le Budget prévisionnel 2018 M14 tel qu'il a été présenté, avec une volonté de gestion rigoureuse du Fonctionnement et un volume d'Investissement pour améliorer le village et le rôle économique de notre collectivité.

8 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF M49 2018

M. Jean-Paul QUIEF garde la parole pour la présentation du Budget primitif 2018 du service Eau et Assainissement qui peut se résumer comme suit :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	293 582.00	211 676.49
Résultat de fonctionnement		81 905.51
TOTAL Fonctionnement	293 582.00	293 582.00

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	63 827.79	51 340.43
Restes à réaliser	100 000.00	0.00
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		112 487.36
TOTAL INVESTISSEMENT	163 827.79	163 827.79

TOTAL DU BUDGET	457 409.79	457 409.79
------------------------	-------------------	-------------------

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le BUDGET PRIMITIF 2018 M49.

Monsieur le Maire rappelle le maintien des tarifs stables et le début de la réflexion sur le transfert de la compétence Eau/Assainissement à la Communauté de Communes du Limouxin d'ici 2020, comme le prévoit la Loi.

9 – TARIFS DE L'EAU 2018

TARIFS DE L'EAU 2018

Distribution eau Potable		
Redevance eau	1,54	
Redevance prélèvement	0,03	
Assainissement		
Redevance assainissement	1,44	
Organismes publics (Agence de l'Eau)		
Redevance pollution	0,29	
Red, modernisation réseaux	0,155	
Total	3.455	/ m3 d'eau
Abonnement (Partie fixe)	30	/compteur

Monsieur le Maire fait remarquer que les tarifs restent identiques à ceux de l'année précédente.

10 – MONTANT DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION VERSEES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LIMOUXIN POUR 2018

Monsieur le Maire rappelle au conseil Municipal que la communauté de communes du Limouxin est soumise de droit au régime de la fiscalité professionnelle unique.

Les principes de calcul des attributions de compensation ont été définis conformément aux dispositions du code général des impôts par le comité de pilotage instauré en vue de la fusion des communautés de communes.

Les modalités de calcul et les montants ont été fixés par la Commission Locale d'Evaluation Charges Transférées (CLECT) lors de sa séance du 30 janvier 2018 et Monsieur le Maire donne lecture des attributions de compensation 2018 pour les différentes communes.

Le montant attribué à la commune de COUIZA est 148 257.98 €.

Le conseil Municipal approuve ces montants à l'unanimité.

11 – ADMISSION EN NON VALEUR

Monsieur le Maire expose que la perception a dressé un état des produits irrécouvrables du service de l'eau pour un montant de 422.76 € pour les années 2012 et 2014.

Le conseil municipal accepte d'admettre en non-valeur ces recettes irrécouvrables et dit que cette dépense sera imputée au compte 6541 du budget M49.

12 – CONTRAT DE MAITRISE D'OEUVRE

Monsieur le Maire rappelle qu'une subvention a été demandée pour financer les travaux de rénovation de la mairie.

Il indique que le cabinet d'architecture Christian VIZCAINO d'Espéraza a fait une proposition pour la réalisation de la maîtrise d'œuvre de cette opération au taux de 9% du montant HT des travaux soit 14 251.40 Euros HT.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir la proposition du Cabinet d'Architecture VIZCAINO Christian pour un taux de rémunération de 9% des travaux.

13 – CONVENTION DE RACCORDEMENT AU RESEAU PUBLIC DE COLLECTE DES EAUX PLUVIALES ET RENFORCEMENT DU RESEAU AEP

Monsieur le Maire indique qu'une étude hydraulique du Bassin Versant de la Roco a été réalisée afin d'autoriser les travaux liés à l'évacuation des eaux pluviales du futur lotissement.

La validation de cette étude nécessite une convention autorisant la SARL COUIZA INVEST, aménageur du lotissement, à se raccorder au réseau pluvial de la commune.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention de raccordement au réseau public de collecte des eaux pluviales et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la Sarl COUIZA INVEST.

Monsieur le Maire ajoute qu'il est nécessaire de réaliser un renforcement de réseau AEP entre le lotissement de la Roco et la RD 613.

Des devis ont été demandés à des entreprises et la commune a reçu 3 propositions :

- COLAS : 35 773.80 € HT
- CHAUVET TP : 37 892.50 € HT
- AUDE TP : 38 191.00 € HT.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter la proposition de l'entreprise COLAS.

14 – RENOUVELLEMENT DE CONTRAT AIDE

Monsieur le Maire informe que le contrat aidé d'un des employés de la commune arrive à échéance. Après consultation des services de Cap Emploi qui suit ce dossier, il apparaît que cet agent peut bénéficier du nouveau dispositif d'emploi aidé : le Parcours Emploi Compétence.

La commune percevra 60% d'aide et en contrepartie, elle devra assurer une formation à l'agent.

15 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL POUR LES PERMANENCES SOCIALES

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier qui lui a été transmis par les services du Département concernant les permanences sociales dans les communes.

En effet les communes sont sollicitées pour mettre à disposition des services départementaux des locaux permettant d'assurer les missions d'aides sociales.

Monsieur le Maire présente la convention type préparée par le Conseil départemental qui définit les conditions dans lesquelles l'occupant est autorisé à occuper le local mis à disposition afin de lui permettre d'y tenir des permanences sociales par le personnel départemental.

Le Conseil Municipal donne son accord de principe pour mettre si besoin, un local à disposition du Département pour les permanences sociales et autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention telle qu'elle est présentée.

16 – COMPLEMENT DU DEBAT SUR LES ORIENTATIONS DU PADD POUR LE PLUIH DU LIMOUXIN

M. le Maire rappelle que le Conseil Communautaire du Limouxin a prescrit l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUiH) en date du 29 Mai 2017.

L'article L151-2 du code de l'urbanisme dispose que les PLU comportent un projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Le PADD est la clef de voûte du PLUiH. Il définit les orientations générales d'urbanisme et d'aménagement retenues pour le développement futur de l'ensemble du territoire intercommunal.

Le Conseil Municipal de Couiza a débattu sur le PADD lors de la dernière réunion : suite aux débats de l'ensemble des communes le comité de pilotage s'est réuni afin d'analyser les observations formulées par les conseils municipaux.

Lors de ce comité de pilotage, la consommation de l'espace des 78 communes sur les 10 dernières années a été évoquée, elle est de 270.50 ha.

Conformément à la volonté du législateur, le futur PLUiH devra présenter une diminution significative de la consommation de l'espace pour les années à venir.

Monsieur le Maire expose donc les modalités de la consommation de l'espace du projet de PADD pour le PLUiH du Limouxin :

- **Modération de la consommation de l'espace** d'au moins 40.5 ha sur les 15 ans à venir, soit une diminution d'au moins 10% par rapport à la consommation des 10 dernières années (période 2005-2015) sur l'ensemble des 78 communes du territoire.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal de Couiza donne son accord pour cette modération de la consommation de l'espace.

Une délibération fera état de ce débat sur la consommation de l'espace.

17 – QUESTIONS DIVERSES

1 - BAIL DE LOCATION CENTRE DE SANTÉ ROCHE-CHAYLA-SALVAGNAC

Monsieur le maire fait part d'une demande de Monsieur Alex MAUROUX Ostéopathe qui souhaite exercer à COUIZA et louer un local au centre de santé ROCHE-CHAYLA-SALVAGNAC.

Il propose de lui louer le local auparavant occupé par M. Berlan Velasco dans les mêmes conditions soit : partager le local avec Messieurs GABIGNAUD et HERAULT Podologues, qui ont donné leur accord, avec un loyer mensuel de 255 €uros à compter du 01/05/2018.

Le conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

2 – RÉNOVATION DE 2 COURTS DE TENNIS

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu un rapport de la Fédération de Tennis Audoise faisant état de la dégradation des terrains de tennis.

Il apparaît donc nécessaire de rénover les 2 courts de tennis. Monsieur le Maire précise qu'il y aura une participation du club de tennis de Couiza de 5 000 €uros et que la Fédération versera une subvention de 15% du montant des travaux.

Monsieur Jean-Claude DENARNAUD Adjoint fait état des devis qui ont été demandés à différentes entreprises et des 3 propositions qui ont été reçues :

- ST GROUPE : 49 200.00 € HT
- LAQUET TENNIS : 49 928.00 € HT
- SPTM : 48 132.48 € HT.

Après consultation du Club de tennis, le conseil Municipal décide d'accepter la proposition de la société ST GROUPE.

3 – ASSURANCES

Monsieur le Maire rappelle que les contrats d'assurance de la commune arrivent à échéance le 31/12/2018.

Il est donc nécessaire de lancer une nouvelle consultation pour les différentes assurances :

- Dommages aux biens
- Assurances des véhicules
- Assurances des responsabilités
- Protection fonctionnelle
- Risques statutaires.

Il propose de faire appel à un cabinet de consultant en assurance afin de conseiller la commune dans toutes les phases de la consultation.

Il donne lecture de la proposition de convention d'assistance du Cabinet ACE Consultants qui définit les besoins de la commune, le déroulement de la procédure de mise en concurrence, l'assistance à la mise en place des nouveaux contrats et les conditions financières.

Le montant de cette convention s'élève à 2 850 € HT (y compris 1 déplacement) + déplacement supplémentaire 400 € HT.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les termes de cette convention à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Avant de lever la séance Monsieur le Maire évoque l'opération « Ma commune à la Une » sur le journal l'Indépendant qui a été publiée la semaine dernière.

Il souhaite préciser que le Château des Ducs de Joyeuse est bien toujours propriété de la commune, loué par bail emphytéotique à M. et Mme Nourrisson.

Il remercie chaleureusement le journal L'Indépendant et Madame ALIX journaliste pour la mise en valeur de notre village.

Un tour de table effectué et plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire et lève la séance à 20 heures 30.

Vu le Maire

Jacques HORTALA